

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, le 9 octobre 1856

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Bocquet](#) est cité(e) dans cette lettre

[Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (4)

Collation 2 p. (67r, 68v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, le 9 octobre 1856, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 01/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/29614>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [9 octobre 1856](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#)

Lieu de destination Forest, Bruxelles (Belgique)

Description

Résumé Godin informe Brullé que Bocquet vient de lui remettre sa lettre du 8 octobre avec le plan des terrains dont il a déjà été question entre eux. Godin juge le terrain resserré ; il explique à Brullé qu'il ne veut pas, après des débuts laborieux en Belgique, s'installer sur une propriété qui limiterait son industrie au bout de 3 ou 4 ans ; il juge qu'il faudrait un terrain d'une superficie d'un hectare. Il demande à Brullé si les terrains qu'il envisage ne sont pas inondables. Sur la réparation d'un bâtiment du site de Forest : Godin veut éviter des réparations coûteuses et demande à Brullé d'obtenir un arrangement avec le propriétaire du site. Godin prie Brullé de lui communiquer des renseignements sur les différences de prix entre le transport de matières premières par eau et par chemin de fer de différents endroits de Belgique jusqu'à Bruxelles. Godin annonce à Brullé qu'il doit encore retarder son voyage à Bruxelles et qu'il va se renseigner sur la possibilité de faire expédier de la fonte à Anvers.

Notes

- Une numérotation manuscrite est copiée dans la marge du folio : « 66/69 ».
- la question de la réparation d'un bâtiment de l'usine de Forest est vraisemblablement liée à l'écroulement des voûtes d'un bâtiment de l'usine, décrit dans la lettre de Godin à Alexandre Brullé du 19 décembre 1858.

Mots-clés

[Chemins de fer](#), [Construction](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Fonte](#), [Transport de marchandises](#), [Voyage](#)

Personnes citées

- [Bocquet \[monsieur\]](#)
- [Koenig \[fabrique\]](#)

Lieux cités

- [Anvers \(Belgique\)](#)
- [Bruxelles \(Belgique\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Bocquet

Genre Homme

Pays d'origine France

ActivitéCommerce

BiographieQuincaillier à Guise (Aisne) au début du XXe siècle.

NomBrullé, Alexandre (1814-1891)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

Activité

- Fouriérisme
- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

BiographieÉditeur de musique et industriel fouriériste français né en 1814 et décédé en 1891. Alexandre Brullé est l'époux d'[Adèle Augustine Brullé-Tardieu](#). Godin confie en 1855 à Alexandre Brullé la direction des ateliers de Forest puis de Laeken (Belgique). Alexandre Brullé met fin le 11 mars 1863 à ses fonctions à l'usine de Laeken, où il est remplacé progressivement par [Eugène André](#) à partir de l'été 1862. Le couple Brullé s'installe à Saint-Mandé (Val-de-Marne). En février 1888, Marie Moret, qui entretient une correspondance avec Adèle Augustine Brullé, indique qu'Alexandre Brullé est atteint d'une grave paralysie depuis de nombreuses années.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/07/2022

Dernière modification le 17/11/2025

Paris le 3 Mars 1796

Mon cher Monsieur de la Harpe

Je vous envoie ci-joint de mon amitié les
lettres de la Courant avec la planche
terrain dont nous avons déjà parlé
pour vous en faire usage. Quant même
je me souviens d'avoir vu dans quelques
Revue et les angles, après avoir pu en
Religion en justice pour les deux parties
de l'Etat de l'église à la fin de la plus en
place, car avec sans doute je puis
de l'Etat en tout de trois ou quatre ans
à ne faire qu'une provision insuffisante de
ce qu'il faut de terrain de terrain de l'Etat
en justice pour toutes les constructions nécessaires
et pour cela il ne faut que moins qu'un
terrain bien arrosé.

Quant au terrain en question, on voit que pas
après les innovations est à qui je vais et le
changement ne peut être rien de la terre, car
est sans toujours intenable à l'avenir.

Je suis d'avis de ne pas perdre autre temps
à chercher avec mon propriétaire, il est certain
que si on veut tout faire est une chose que
nous pouvons être il faudra donc la acheter
de ce qui nous pourrions obtenir de lui mais il
faut tenter d'obtenir un arrangement pour ne
pas se voir obligé à des réparations trop onéreuses
et qu'on fasse ces réparations faites et l'Etat
ne peut être tenu de ne faire une chose

on dira sans doute encore a savoir
la route mine vaudra faire un plan on
pourrez vous en faire promptement
connaître quelle sont les différences de
prix que des différents points de la Belgique
il y a entre les transports par eau et par
chemin de fer pour Bruxelles en vue du
transport des matières premières
je ne vaudrais pas a aller a Bruxelles ma
je dois toujours rester
je suis pour savoir si je puis vous faire
diriger des ponts sur autres mais cela peut
être possible qu'il faudra un certain temps
agréer sans bon cordiales salutations
Garin

James A. Smith: First Lg. Smelter

Pour des usages de l'Etat de la Colonie de la Nouvelle Ecosse
 ne fait mention qu'il est des usages de la Colonie de la Nouvelle Ecosse
 qui sont des usages de la Colonie de la Nouvelle Ecosse.